



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de l'enseignement scolaire

Mission éducation artistique et culturelle

D2023-006045

Affaire suivie par :

Perrine VIGROUX

Tél : 01 55 55 9515

Mél : perrine.vigroux@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la
démocratie culturelle

Sous-direction de la participation à la vie culturelle

D2023

Affaire suivie par :

Basma FADHLOUN

Tél : 01 40 15 84 50

Mél : basma.fadloun@culture.gouv.fr

182 rue Saint-Honoré
75001 Paris

Paris, le 11 2 2023

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

La ministre de la culture

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique
Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles

s/c de Mesdames les préfètes et messieurs les préfets de région

Madame la vice –rectrice et messieurs les vice-recteurs ; les directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ; les conseillères et conseillers action culturelle et territoriale auprès des directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles.

Objet : Lancement de la 5^{ème} opération « Levez les yeux ! »

Le patrimoine de notre pays est considérable avec plus de 44 000 monuments historiques (châteaux, usines, églises, jardins, ponts, fermes, moulins, phares, mairies, écoles, etc. de toutes époques). Depuis cinq ans et en réponse à l'engouement des Français pour leur patrimoine national et de proximité, des associations d'élus, des acteurs locaux et associatifs de défense du patrimoine et de valorisation de l'architecture se mobilisent et initient des programmes dédiés aux enfants.

Pour cette édition 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et la ministre de la culture souhaitent que davantage de jeunes accèdent au patrimoine et à l'architecture. C'est pourquoi portent-ils ensemble une opération spécifique aux scolaires, intitulée « Levez les yeux ! » dédiée au patrimoine dans toutes ses dimensions. Cette action est inscrite dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et des Journées nationales de l'architecture.

« Levez les yeux ! » se tiendra le vendredi 15 septembre 2023, veille des Journées européennes du patrimoine et le vendredi 13 octobre 2023, veille des Journées nationales de l'architecture.

Ces journées visent à sensibiliser les élèves à la beauté du patrimoine de notre pays et à ses enjeux : apprendre à lire l'architecture, découvrir les jardins remarquables, pratiquer la lecture des paysages, se sensibiliser au patrimoine de proximité, matériel ou immatériel, à l'urbanisme, apprendre à déchiffrer la ville, les campagnes. « Levez les yeux ! » est l'occasion pour les élèves de donner de la valeur à leur cadre de vie quotidien, de permettre aux enseignants de les sensibiliser à la place du patrimoine matériel et immatériel.

La 40^e édition des Journées européennes du patrimoine sera consacrée au « Patrimoine vivant » et au Patrimoine du sport ».

S'adressant aux acteurs culturels institutionnels, publics, associatifs, et aux professeurs de la maternelle au lycée, cette opération consiste à donner un accès privilégié aux monuments publics ou privés mais également à proposer des activités dédiées, organisées par les réseaux professionnels et associatifs partout en France, pour accompagner la découverte et l'appropriation de toutes les formes de patrimoine par les élèves.

En outre, pour les enseignants qui le souhaitent, l'opération « Levez les yeux ! » constitue une opportunité de bâtir un projet pédagogique sur le temps long, pour lequel ils pourront faire appel aux réseaux de professionnels ou d'acteurs associatifs bénévoles présents sur l'ensemble du territoire, identifiés par les Directions Régionales des Affaires Culturelles du ministère de la culture (DRAC). La part collective du pass Culture financée offre aux collèges et aux lycées la possibilité de financer ces projets pédagogiques menés sur un temps long.

L'application dédiée à la généralisation de l'EAC (ADAGE) constitue également un outil privilégié pour les équipes éducatives à l'appui de la co-construction de leurs projets.

Attachés à la pleine réussite de cette 5^e édition de l'opération « Levez les yeux ! », nous saurons gré aux services déconcentrés des deux ministères de faciliter la mise en relation entre les équipes éducatives et les réseaux professionnels et associatifs du patrimoine et de l'architecture, en coordonnant et diffusant les ressources disponibles dans toute leur variété. Il sera notamment possible de prendre appui sur l'opération « Les Enfants du patrimoine », portée par les CAUE et organisée avec des partenaires de longue date dans les programmes de sensibilisation des jeunes.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication pour assurer la réussite de cette opération.

Pour les ministres et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY

Le délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle



Noël CORBIN